



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°IDF-043-2024-08

PUBLIÉ LE 26 AOÛT 2024

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Direction de l'Offre de Soins (DOS)

IDF-2024-08-22-00014 - Arrêté n°DOS - 2024/3654 portant modification de l'autorisation de lieu de recherches impliquant la personne humaine Société Wandercraft-Monsieur Matthieu MASSELIN (3 pages)

Page 3

Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France / Pôle Politique du travail

IDF-2024-08-26-00001 - Décision n° 2024-118 du 26 août 2024 portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérim de l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis de la DRIEETS d'Île-de-France (4 pages)

Page 7

Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale / Antenne Paris

IDF-2024-08-26-00002 - Arrêté modificatif du 26 août 2024 - ADP CA CAF de Seine et Marne portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine et Marne (1 page)

Page 12

Agence Régionale de Santé

IDF-2024-08-22-00014

Arrêté n°DOS - 2024/3654 portant modification
de l'autorisation de lieu de recherches
impliquant la personne humaine Société
Wandercraft-Monsieur Matthieu MASSELIN

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°DOS – 2024/3654

portant modification de l'autorisation

de lieu de recherches impliquant la personne humaine

**Le DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ
D'ÎLE-DE-FRANCE**

- VU** le code de la santé publique, notamment ses articles L.1121-3 et suivants et R.1121-10 et suivants ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** l'arrêté n° DS 034/2024 du 29 avril 2024, portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à différents collaborateurs ;
- VU** l'arrêté du 12 mai 2009 fixant les conditions mentionnées à l'article R.1121-11 devant figurer dans la demande d'autorisation des lieux de recherches biomédicales prévues à l'article L. 1121-13 du code de la santé publique ;
- VU** la demande de modification de l'autorisation de société Wandercraft concernant le lieu de recherches impliquant la personne humaine intitulé «Wandercraft», sis 88, rue de Rivoli 75004 Paris. La demande concerne l'élargissement des horaires d'ouverture du lieu de recherches, de manière à pouvoir accueillir les volontaires, y compris la journée de samedi ;
- CONSIDÉRANT** que cette demande de modification d'autorisation du lieu de recherches impliquant la personne humaine rentre dans le champ de compétence du Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France ;
- CONSIDÉRANT** que le lieu concerné par cette demande dispose des moyens humains, matériels et techniques adaptés à la recherche et compatibles avec les impératifs de sécurité des personnes qui s'y prêtent et que la demande respecte l'ensemble des conditions prévues par l'article R.1121-10 ;
- CONSIDÉRANT** que l'avis rendu le 21 août 2024, à l'issue de l'enquête du médecin de l'ARS et du pharmacien inspecteur de Santé Publique, est favorable ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La modification d'autorisation du lieu de recherches impliquant la personne humaine mentionnée à l'article L.1121-13 du code de la santé publique, et aux articles R.1121-13 et R.1121-14 modifiés par le décret n°2016-1537 du 16 novembre 2016 est accordée à :

Entité juridique portant l'activité :
Société Wandercraft

pour le lieu de recherches suivant :
Wandercraft

Placé sous la responsabilité de :
Monsieur Matthieu MASSELIN

Adresse complète :
88 rue de Rivoli
75004 Paris.

ARTICLE 2^e : Ce lieu de recherches impliquant la personne humaine est distinct d'un lieu de soins et comprend des locaux situés au 4^{ème} et 5^{ème} étages du bâtiment. Ces locaux d'une superficie totale de 1.312 m² sont consacrés exclusivement aux activités de recherches cliniques.

Le lieu fonctionne du Lundi au Samedi de 08 heures à 19 heures.

Les recherches réalisées chez les volontaires adultes, sains ou malades, correspondent à des essais cliniques de phases I, II, III, IV et ne comprenant aucune première administration de médicament à l'homme.

ARTICLE 3^e : Selon les dispositions de l'article L. 5311-1, modifié par la Loi n°2022-1726 du 30 décembre 2022, les protocoles de recherches envisagés auront pour thèmes les dispositifs médicaux et leurs accessoires :

ARTICLE 4^e : Les recherches impliquant la personne humaine concernées par cette décision ne peuvent être mises en œuvre qu'après avis favorable du comité de protection des personnes mentionné à l'article L. 1123-1 et autorisation de l'autorité compétente mentionnée à l'article L. 1123-12.

ARTICLE 5^e : Cette décision d'autorisation est délivrée pour une durée de 7 ans.

Tout renouvellement ou toute modification relative aux éléments énumérés à l'article R.1121-10 du code de la santé publique modifié par le décret n° 2016-1537 devront faire l'objet d'une nouvelle demande d'autorisation.

La demande de renouvellement ou de modification de l'autorisation sera adressée au Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France, le délai d'instruction étant respectivement de quatre mois ou de deux mois.

ARTICLE 6^e : Un recours contentieux contre la présente décision peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Ile-de-France pour les tiers.

ARTICLE 7^e:

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 22/08/2024

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
d'Île-de-France

Par délégation,

Le Directeur adjoint
de l'Offre de soins

SIGNE

Koré MOGNON

Direction régionale et interdépartementale de
l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités d'Île-de-France

IDF-2024-08-26-00001

Décision n° 2024-118 du 26 août 2024 portant
affectation des agents de contrôle dans les
unités de contrôle et gestion des intérimis de
l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis
de la DRIEETS d'Île-de-France



**Décision n° 2024-118 du 26 août 2024
portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle
et gestion des intérimis de l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis
de la DRIEETS d'Île-de-France**

Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France,

Vu le code du travail, notamment ses articles R 8122-1 et suivants ;

Vu l'arrêté interministériel du 25 mars 2021 nommant Monsieur Gaëtan RUDANT directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France à compter du 1^{er} avril 2021 ;

Vu l'arrêté ministériel du 18 mars 2022 portant répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail ;

Vu la décision n° 2021-28 du 1^{er} avril 2021 du directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île de France relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail de l'unité départementale de Seine-Saint-Denis ;

DÉCIDE :

Article 1 : Sont nommés comme responsables des unités de contrôle de l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis, les agents suivants :

Unité de contrôle n° 1 : Madame Linda ABERKAN, directrice adjointe du travail

Unité de contrôle n° 2 : Madame Elodie GIRON, directrice adjointe du travail

Unité de contrôle n° 3 : Madame Lynda KEHILA, directrice adjointe du travail

Unité de contrôle n° 4 : Poste vacant, l'intérim est assuré par Monsieur Pierre-Yves HANNUS, directeur adjoint du travail

Unité de contrôle n° 5 : Madame Ingrid BURGUNDER, directrice adjointe du travail, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Ingrid BURGUNDER, l'intérim est assuré par Monsieur Pierre-Yves HANNUS, directeur adjoint du travail

Sans préjudice des attributions des agents de contrôle affectés en section, ils exercent une mission de contrôle en appui à toutes les sections d'inspection et à titre principal aux sections de l'unité dont ils ont la responsabilité.

Article 2 : Sont affectés dans les sections d'inspection de l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis, les agents de contrôle, chargés des actions d'inspection de la législation du travail dans les entreprises, dont les noms suivent :

Unité de contrôle n° 1

Section 1-1 : Madame Sophie LE QUERE, inspectrice du travail

Section 1-2 : Monsieur Camille DIQUAS, inspecteur du travail

Section 1-3 : Madame Julia INZOUNDINE, inspectrice du travail

Section 1-4 : Monsieur Stéphane DUPOMMIER, inspecteur du travail

Section 1-5 : Madame Linda ABERKAN, directrice adjointe du travail

Section 1-6 : Monsieur Jonathan KLUR, inspecteur du travail

Section 1-7 : Madame Cécile DRILLEAU, inspectrice du travail

Section 1-8 : Madame Stéphanie DESPLAN, inspectrice du travail

Unité de contrôle n° 2

Section 2-1 : Madame Amanda AMATE, inspectrice du travail

Section 2-2 : Monsieur Ludovic LESCURE, inspecteur du travail

Section 2-3 : Madame Manon JOUGLET, inspectrice du travail

Section 2-4 : Madame Isabelle LAGARDE, inspectrice du travail

Section 2-5 : Madame Charlotte ALLAIRE, inspectrice du travail

Section 2-6 : Monsieur Nicolas PIREZ, inspecteur du travail

Section 2-7 : Madame Olivia DOLIBEAU, inspectrice du travail

Section 2-8 : Monsieur Flavien CHAILLEUX, inspecteur du travail

Section 2-9 : Madame Camille PERRODIN, inspectrice du travail

Section 2-10 : Monsieur Othman VARGAS, inspecteur du travail

Section 2-11 : Monsieur Vincent BOUYX, inspecteur du travail

Section 2-12 : Poste vacant, l'intérim est assuré par Monsieur Vincent BOUYX, inspecteur du travail, à l'exception des établissements SNCF, des établissements ayant une activité de transport ferroviaire et toutes les activités exercées dans les enceintes ferroviaires sur l'ensemble des communes de l'unité de contrôle n° 2 ainsi que des établissements RATP et des activités exercées dans les enceintes RATP sur l'ensemble des communes de l'unité de contrôle n° 2, pour ceux-ci la compétence est attribuée à Madame Elodie GIRON, directrice adjointe du travail

Unité de contrôle n° 3

Section 3-1 : Madame Léna PERTUY, inspectrice du travail

Section 3-2 : Monsieur Mathieu MARQUET, inspecteur du travail

Section 3-3 : Madame Asmaâ EL JERRARI, inspectrice du travail

Section 3-4 : Madame Delphine GUYOMARCH, inspectrice du travail

Section 3-5 : Monsieur Simon CADY, inspecteur du travail

Section 3-6 : Madame Lila RABESON, inspectrice du travail

Section 3-7 : Madame Sandrine POUET, inspectrice du travail

Section 3-8 : Monsieur Toufik DAHMANI, inspecteur du travail

Section 3-9 : Monsieur Samir ROCHDI, inspecteur du travail

Section 3-10 : Monsieur Marc DE MAGALHAES, inspecteur du travail

Section 3-11 : Monsieur Pierre VILLERET, inspecteur du travail

Unité de contrôle n° 4

Section 4-1 : Madame Charline MAINGUY, inspectrice du travail

Section 4-2 : Madame Julie COURT, directrice adjointe du travail

Section 4-3 : Poste vacant, l'intérim est assuré par Monsieur Othman VARGAS, inspecteur du travail

Section 4-4 : Monsieur Eddy TALBOT, inspecteur du travail

Section 4-5 : Madame Fatiha EL KHADDARI, directrice adjointe du travail

Section 4-6 : Madame Marie GAILLARD MARTIN, inspectrice du travail

Section 4-7 : Monsieur François LE FLOCH, inspecteur du travail

Section 4-8 : Poste vacant, l'intérim est assuré par Madame Sandrine POUET, inspectrice du travail

Section 4-9 : Madame Nadine TETRON, inspectrice du travail

Section 4-10 : Madame Hanaline BREL, inspectrice du travail

Unité de contrôle n° 5

Section 5-1 : Monsieur Frédéric RAKOTONIAINA, inspecteur du travail

Section 5-2 : Monsieur Jules GRENET, inspecteur du travail

Section 5-3 : Monsieur Vincent BOUZRAR, inspecteur du travail

Section 5-4 : Monsieur Jean GIRAUD, inspecteur du travail, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean GIRAUD, l'intérim est assuré par Madame Gaëlle BORDAS, directrice adjointe du travail

Section 5-5 : Madame Gaëlle BORDAS, directrice adjointe du travail

Section 5-6 : Madame Ingrid LEFEBVRE-LEJEUNE, inspectrice du travail

Section 5-7 : Madame Laure FOGHA-YOUMSI, inspectrice du travail

Section 5-8 : Monsieur Laurent COQUEL, inspecteur du travail

Section 5-9 : Madame Ingrid BURGUNDER, directrice adjointe du travail

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement d'un agent de contrôle, l'intérim est assuré, à titre principal, par un agent de contrôle affecté dans la même unité de contrôle ou, lorsque les circonstances le nécessitent, par un agent de contrôle affecté sur l'une des autres unités de contrôle de la Seine-Saint-Denis.

Article 4

La présente décision prend effet le 1^{er} septembre 2024.

La décision n° 2024- 097 du 30 juillet 2024 portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérim de l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis de la DRIETS d'Île-de-France est abrogée.

Article 5

Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France est chargé de l'application de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la région Île-de-France.

Fait à Aubervilliers, le 26 août 2024

Le Directeur régional et interdépartemental
de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités,

SIGNÉ

Gaëtan Rudant

Mission nationale de contrôle et d'audit des
organismes de sécurité sociale

IDF-2024-08-26-00002

Arrêté modificatif du 26 août 2024 - ADP CA
CAF de Seine et Marne portant modification de
la composition du conseil d'administration de la
Caisse d'Allocations Familiales de Seine et Marne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère du travail, de la santé et des
solidarités

Ministère de l'économie, des finances et de
la souveraineté industrielle et numérique

Arrêté modificatif du 26 août 2024 - ADP CA CAF de Seine et Marne portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine et Marne

La ministre du travail, de la santé et des solidarités et le ministre de l'Économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 10 mars 2022 - ADP CA CAF 77 n°1/2022 - portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine et Marne ;

Vu l'arrêté modificatif du 18 octobre 2022 - ADP CA CAF 77 n°2/2022 - portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine et Marne ;

Vu l'arrêté modificatif du 16 décembre 2022 - ADP CA CAF de Seine et Marne n° 4/2022 -portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine et Marne

Vu l'arrêté modificatif du 19 janvier 2024 - ADP CA CAF de Seine et Marne portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine et Marne

Vu la proposition de candidature émanant, au titre des représentants des assurés sociaux, de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) ;

Vu l'arrêté du 2 mai 2024 portant délégation de signature à Monsieur Théophile TOSSAVI, Adjoint au Chef de l'antenne de Paris de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Arrêtent :

Article 1

La composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne est modifiée comme suit :

1° En tant que Représentants des assurés sociaux:

Sur désignation de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC)

Titulaire :

M. MANGUY (Emmanuel) *en lieu et place de M. CHABERT (François)*

Article 2

L'adjoint chef d'antenne de PARIS de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France.

Fait le 26 août 2024

La ministre du travail, de la santé
et des solidarités,
Pour la ministre et par délégation

Le ministre de l'Économie, des finances,
de la souveraineté industrielle et numérique,
Pour le ministre et par délégation

Signé

Théophile TOSSAVI

Signé

Théophile TOSSAVI